



## « Plaidoyer Protection Judiciaire de la Jeunesse », le groupe SOS donne le ton : La PJJ maintenant, c'est eux !

On savait que le groupe SOS, dont le président n'est autre que Jean-Marc BORELLO, délégué de la république en Marche, avait le vent en poupe. Les poches pleines et l'horizon radieux, avec le tout CEF et le tout privé, ce groupe se porte à merveille. Merci les amis!

Dorénavant ce groupe n'a plus aucune retenue. Dynamisé par les orientations politiques de la justice des mineurs, et totalement décomplexé sur le modèle de leurs amis de la REM, ils y vont maintenant de leur propre propagande et de leurs propres préconisations! (<a href="https://www.groupe-sos.org/wp-content/uploads/2021/03/Plaidoyer-PJJ-SOS.pdf">https://www.groupe-sos.org/wp-content/uploads/2021/03/Plaidoyer-PJJ-SOS.pdf</a>). À croire que ce groupe privé se prend pour la PJJ 2.0.

## Autant de suffisance et d'auto-congratulation, ça frise l'indécence.

20 pages d'analyses à l'emporte pièce, en pompant généreusement les revendications des syndicats qui n'ont pas été écoutées en leur temps, ce qui a effectivement dégradé la protection de l'enfance.

20 pages de raccourci idéologique et d'utilisation, à la limite de l'honnêteté, des rapports sur l'enfance délinquante et l'enfermement.

20 pages d'argumentaire pour dire entre les lignes que la situation est catastrophique parce que le Service Public n'y arrive pas.

## Tout ceci dans un unique but : s'imposer en sauveur !

Avec un culot monstrueux, le groupe SOS s'approprie la philosophie de l'ordonnance de 45 défunte, tout en salivant d'avance de la manne financière que leur rapporte le placement judiciaire des enfants.

Et comme si les 20 nouveaux CEF ne suffisaient pas, voilà qu'ils « préconisent » que l'État leur donne encore plus d'argent et de moyens pour créer : des unités d'hébergements diversifiés, des CER, des lieux de vie, tout en limitant les collectifs à 8 jeunes!

Bref, tout ce qu'on nous refuse depuis des années à la PJJ! Des exemples ? Rien que pour 2020-2021 : la fermeture de la résidence et de la mission « renforcée » de l'UEHD de Quimper, la fermeture de la mission HD de Vannes, pas de structuration pour l'UEHD de Rennes, et on en passe...

Mais le pire reste à venir, ce groupe revendique qu'on leur laisse faire le travail des fonctionnaires incompétents des milieux ouverts de la PJJ !! Extrait :«Les éducateurs et éducatrices de la PJJ qui ont pour mission d'assurer le rôle de fil rouge, font face à deux types de difficultés : le manque de moyens humains les empêche d'assurer un suivi régulier à une fréquence

satisfaisante. Ils connaissent mal l'enfant accompagnée et sa situation, l'ayant peu ou pas rencontré au préalable. L'équipe qui a réalisé ce travail pendant le placement passe donc la main à l'équipe de milieu ouvert de la PJJ, risquant de déstabiliser les mineures accompagnées comme les professionnel·les. Permettre aux équipes des établissements d'accompagner les jeunes au-delà de la période de placement, piste actuellement envisagée, nous paraît nécessaire pour assurer la continuité de l'accompagnement éducatif » (point n°3 page 17).

Comment accepter un tel dénigrement alors que sur la région Grand-Ouest, on nous explique que l'on doit encore nous retirer 16 postes d'éducateurs-trices en milieu ouvert !?

Quelle suffisance, quelle morgue, quelle insulte de la part de ce groupe qui surfe et enfle sur la destruction du Secteur Public au service de l'enfance! Comment osent-ils revendiquer et vouloir s'approprier de façon aussi grotesque les missions régaliennes de la PJJ? Lorsque le groupe SOS demande à poursuivre le suivi des mineurs délinquants en assistance éducative c'est pour alimenter ses propres structures, qui en est dupe?

Qui favorise et encourage l'ogre à en vouloir toujours plus ? Qui le leur permet ?

Les personnels de la PJJ, les responsables d'unités, les directeurs, les échelons administratifs et décisionnaires de notre administration ne peuvent pas rester inertes et sans voix devant une telle spoliation ! Qui va réagir ?

Ce « plaidoyer » est un outrage à tout ce qui fait Service Public à la PJJ. Il piétine le travail des agents qui sont dédiés à l'accompagnement des enfants et qui voient leur savoir faire disparaître, au profit des profiteurs. À travers son « plaidoyer » le groupe SOS s'arroge en cynique vainqueur réclamant son dû.

Après des années à revendiquer auprès de notre administration de véritables moyens pour accompagner les mineurs, et se les voir refuser, la CGT PJJ Grand-Ouest est révoltée car c'est finalement le privé qui se permet de les réclamer. Et ils vont les obtenir, au motif que nous, PJJ, tout comme les services de l'aide sociale à l'enfance d'ailleurs, n'en avons plus les moyens ! C'est d'une violence insoutenable. C'est le résultat écœurant d'une logique complice et pro-active de la part d'une administration qui œuvre à son propre démantèlement.

La CGT PJJ Grand-Ouest revendique un Service Public de la PJJ dénué des considérations de rendement, et reposant sur **des professionnels formés à l'accompagnement spécifique** de ces enfants dits « délinquants ». Un Service Public de la justice qui travaille dans l'intérêt des enfants, pas dans l'intérêt des groupes privés.

La CGT PJJ GO en appelle à la responsabilité de notre administration face à cette offensive qui constitue en réalité une OPA financière qui finalement coûtera bien plus cher à la société.

Puisque la réforme CJPM, imposée à marche forcée par Mme BELLOUBET, est maintenant dans les mains du nouveau Garde des Sceaux, et alors que rien n'est dit sur les moyens alloués, la CGTPJJ GO attend un positionnement clair de la part de notre Ministre de tutelle et de la Directrice de la DPJJ dans ce rapport de force qu'imposent ces « industriels du social »¹ contre le Service Public d'État dont c'est la mission dédiée.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/12/05/borello-l-homme-qui-fait-du-social-un-business 5392746 3234.html